

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GROUPE RANDSTAD FRANCE

Réorganisation du Groupe Randstad France : **La CFDT-Services dénonce les lourdes conséquences sociales**

Le groupe Randstad France, leader de l'intérim, annonce un projet de fusion/absorption qui au 1^{er} janvier priverait 80 000 salariés de représentants du personnel.

Ce projet prévoit la suppression de la totalité des mandats et la disparition des CSE et du CSE central. Il entraîne par ailleurs la fin de tous les accords d'entreprise.

La suppression des instances représentatives du personnel

Plus de 300 mandats d'élus disparaissent, acteurs de la prévention et de la santé au travail, de la négociation, de l'accompagnement des salariés, de l'animation des CSE et de la distribution des œuvres sociales. Cette situation va perdurer pendant de nombreux mois.

La fin des accords d'entreprise

La Direction du Groupe Randstad France met fin à tous les accords collectifs : d'autres accords moins favorables seront peut-être négociés à une date indéfinie.

La CFDT dénonce le saccage des droits des salariés pour un gain financier incertain.

La fédération des Services CFDT dénonce les conséquences de ce projet, présenté comme une simplification nécessaire de l'organisation du Groupe. La direction impose à très court terme une transformation profonde des conditions de travail et une révision à la baisse des acquis sociaux.

Dès le 1^{er} janvier, les conséquences seront concrètes : plus d'œuvres sociales, plus d'accompagnement des salariés et plus d'acteurs de la prévention. Les CSE et le CSE central disparaîtront également. Les salariés se retrouveront ainsi privés de leurs instances représentatives dans l'attente d'hypothétiques élections professionnelles en 2027, si tout va bien, la date restant à déterminer.

Autrement dit : la direction simplifie son organisation, et ce sont les droits des salariés qui servent de variable d'ajustement économique.

Un gain financier annoncé très faible, des conséquences sociales immédiates

La direction présente cette réorganisation comme nécessaire, alors que le bénéfice financier annoncé reste très faible au regard de l'ampleur des bouleversements imposés aux salariés.

La CFDT demande donc des explications : pourquoi supprimer les instances, les œuvres sociales, l'accompagnement et les acteurs de la prévention pour un gain financier aussi limité ?



Une opération économique ne peut pas servir de prétexte pour faire disparaître les droits collectifs des salariés.

25 ans de droits sociaux négociés disparaissent d'un trait de plume.

La modification du périmètre de l'UES remet également en cause l'ensemble des accords collectifs. Sont notamment concernés les accords sur l'organisation du temps de travail et les RTT, le télétravail, les seniors, le handicap, la qualité de vie au travail et la participation, ainsi que les autres garanties négociées depuis plus de 25 ans.

Ces accords encadrent les conditions de travail et garantissent des droits aux salariés intérimaires et permanents.

La CFDT refuse que les salariés repartent de zéro socialement au seul motif que la direction décide de réorganiser ses structures.

La CFDT-Services exige :

- L'ouverture immédiate de négociations sur la transition sociale ;
- des garanties sur la représentation collective pendant toute la période transitoire ;
- le maintien des œuvres sociales et de l'accompagnement des salariés ;
- le maintien des acteurs de la prévention ;
- le maintien des accords collectifs
- un calendrier précis pour les prochaines élections professionnelles, dont la date reste à déterminer.

La CFDT dénonce l'irresponsabilité d'un projet qui sabre les droits et la représentation des salariés du Groupe Randstad France.

Délégué syndical central
Yannick LAFONT
06 88 98 17 47

Secrétaire nationale
Sandrine VILLALON
06 60 23 01 80

Relations Presse :
Odile STANCIU
06 21 62 05 05

